Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2022 • Asie • Jour 1

Code sujet **22-HGGSPJ1JA1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Sujets de dissertation au choix
2 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de document(s) — Violence et diversité des acteurs au Moyen-Orient
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

10 points

Sujets de dissertation au choix

Question Dissertation n°1

Sujet p. 2

> Choisir un sujet parmi les sujets 1 et 2 et préciser sur la copie le numéro choisi. Sujet 1 : « Les sociétés et leur environnement : des relations anciennes et complexes. »

Démarche et plan argumenté

Le sujet, « Les sociétés et leur environnement : des relations anciennes et complexes », appelle une analyse dans la durée et dans les deux sens : les sociétés dépendent des milieux, s'y adaptent et les transforment ; en retour, les caractéristiques et les évolutions des milieux influencent les conditions de vie et les activités humaines. Il faut éviter aussi bien de réduire l'environnement à un décor que de considérer qu'il détermine entièrement le destin des sociétés.

1. **Des relations anciennes, entre dépendance, adaptation et aménagement.** Depuis le développement de l'agriculture, les sociétés exploitent les ressources et transforment les paysages, tout en restant soumises à des contraintes locales.
2. **Une intensification des transformations à l'époque moderne et surtout industrielle.** Les progrès techniques, l'urbanisation, les échanges et l'usage des énergies fossiles accroissent fortement la capacité d'action des sociétés sur les milieux.
3. **Une relation devenue planétaire, marquée par les risques et les inégalités.** Les dégradations environnementales et le changement climatique affectent les sociétés de manière inégale et suscitent des réponses, dont la mise en œuvre demeure difficile.

Ce plan montre à la fois la permanence des interactions entre sociétés et environnement et le changement d'échelle des transformations contemporaines.

RÉPONSE À RETENIR

Introduction

Les sociétés humaines dépendent de leur environnement pour se nourrir, se loger et accéder aux ressources. Elles s'y adaptent, mais l'aménagent et le transforment aussi. En retour, les caractéristiques des milieux et leurs évolutions peuvent favoriser certaines activités ou exposer les populations à des risques. Ces relations sont anciennes, mais leur intensité et leur échelle ont profondément évolué. Comment les sociétés ont-elles transformé leur environnement au fil du temps, et comment les milieux influencent-ils en retour leurs conditions de vie et leurs choix ? On montrera d'abord que les relations anciennes associent dépendance et aménagement, puis que l'industrialisation a accru la puissance de transformation des sociétés, avant d'étudier les défis environnementaux contemporains et les réponses qu'ils suscitent.

I. Des relations anciennes d'adaptation et de transformation

Les sociétés humaines ont toujours composé avec les ressources et les contraintes de leur environnement. Les groupes de chasseurs-cueilleurs dépendaient des ressources animales et végétales disponibles et adaptaient leurs déplacements aux saisons. À partir du Néolithique, la domestication des plantes et des animaux et le développement de l'agriculture transforment les rapports aux milieux : les sociétés défrichent, cultivent, élèvent et s'installent durablement. Les paysages sont modifiés, mais les activités restent tributaires de la qualité des sols, de l'accès à l'eau et des conditions climatiques.

Pour répondre à leurs besoins, les sociétés réalisent des aménagements. Dans les régions sèches, l'irrigation permet de cultiver malgré des précipitations faibles ou irrégulières ; dans les régions montagneuses, des terrasses agricoles rendent cultivables certains versants. De tels aménagements reposent sur des savoir-faire et souvent sur une organisation collective. Ils n'abolissent cependant pas les contraintes : une sécheresse, une inondation ou l'épuisement des sols peut fragiliser les récoltes et les populations.

Les milieux ne déterminent pas mécaniquement le destin des sociétés. Les techniques, les décisions politiques, les modes de production et les échanges comptent également. Des sociétés peuvent répondre différemment à des contraintes comparables et modifier leurs pratiques. Dès les périodes anciennes, la relation est donc réciproque : les sociétés transforment leur environnement, mais leurs possibilités demeurent en partie liées à ses caractéristiques.

II. L'industrialisation accroît le pouvoir de transformation des sociétés

À partir de la révolution industrielle, amorcée au Royaume-Uni à la fin du XVIII^{e} siècle, l'exploitation du charbon fournit l'énergie nécessaire au développement des usines et des transports. Au XIX^{e} siècle, les chemins de fer et l'industrialisation accélèrent l'extraction des ressources et la transformation des paysages. L'usage du pétrole et du gaz, puis la généralisation de l'automobile et de la production de masse au XX^{e} siècle, renforcent cette évolution.

La croissance démographique et l'urbanisation augmentent également les besoins en eau, en énergie et en terres. L'intensification agricole, l'artificialisation des sols et la construction de grands aménagements modifient les écosystèmes. Les échanges mondialisés éloignent parfois les lieux d'extraction ou de production des lieux de consommation : une société peut ainsi dépendre de ressources produites à grande distance, tandis que les conséquences environnementales de cette consommation restent moins visibles.

Cette puissance de transformation ne met pas fin à la dépendance des sociétés envers leur environnement. Elle peut même accentuer leur vulnérabilité. Construire dans une zone inondable expose davantage les habitants aux crues ; la déforestation peut favoriser l'érosion des sols. Les risques

ne résultent donc pas seulement d'un aléa naturel : ils dépendent aussi de l'exposition des populations et de leur capacité à s'en protéger. Or les bénéfices des transformations et leurs dommages sont inégalement répartis.

III. Des enjeux environnementaux planétaires et des réponses inégales

Depuis la seconde moitié du XX^{e} siècle, l'ampleur des activités humaines rend plus visibles les effets des transformations environnementales. Les émissions de gaz à effet de serre liées notamment à l'utilisation des énergies fossiles contribuent au réchauffement climatique. La dégradation des écosystèmes et l'érosion de la biodiversité fragilisent également des ressources et des activités dont dépendent les sociétés. Le terme d'« Anthropocène » est utilisé pour désigner l'importance de l'influence humaine sur la planète, mais son emploi comme période géologique fait débat.

Ces enjeux dépassent les frontières et appellent des réponses à plusieurs échelles. Des politiques nationales peuvent réduire les émissions, protéger des espaces naturels ou adapter les infrastructures aux risques. La coopération internationale est nécessaire pour traiter des phénomènes planétaires. L'Accord de Paris, adopté en 2015 dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, fixe un cadre commun pour lutter contre le réchauffement et prévoit des engagements nationaux. Toutefois, les objectifs, les responsabilités historiques et les moyens d'action diffèrent selon les États, ce qui complique l'action collective.

Les sociétés doivent aussi s'adapter aux conséquences des changements environnementaux, par exemple en faisant évoluer les pratiques agricoles ou en renforçant la prévention des risques. Ces adaptations sont plus difficiles pour les populations et les territoires disposant de peu de ressources. La relation entre sociétés et environnement est ainsi aussi une question de justice : les responsabilités et les capacités de protection sont inégalement réparties.

Conclusion

Depuis les premières sociétés agricoles, les humains prélèvent des ressources, s'adaptent aux milieux et les aménagent. L'industrialisation et la mondialisation ont ensuite considérablement accru leur pouvoir de transformation, jusqu'à provoquer des changements environnementaux perceptibles à l'échelle planétaire. En retour, ces évolutions affectent les sociétés de manière inégale et les obligent à s'adapter. Les relations entre sociétés et environnement sont donc anciennes et complexes : elles sont réciproques, varient selon les lieux et les époques, et sont aujourd'hui au cœur de choix politiques collectifs.

Question Dissertation n°2

Sujet p. 2

> Choisir un sujet parmi les sujets 1 et 2 et préciser sur la copie le numéro choisi. Sujet 2 : « Les océans et l'espace : quelles coopérations internationales ? »

Démarche et plan argumenté

Le sujet rapproche les océans et l'espace extra-atmosphérique, deux domaines dont les usages dépassent les frontières nationales, mais qui obéissent à des cadres juridiques différents. Il faut analyser les formes de coopération internationale — règles communes, institutions, programmes scientifiques et opérations conjointes — et montrer qu'elles coexistent avec des rivalités de puissance, des intérêts économiques et des difficultés d'application.

1. **Des espaces qui nécessitent des règles communes.** Le droit de la mer et les traités spatiaux encadrent les activités des États, sans créer pour autant un contrôle universel de tous les usages.

2. **Des coopérations scientifiques, techniques et opérationnelles.** La recherche océanographique, la coordination maritime, les satellites et la Station spatiale internationale illustrent les bénéfices d'actions communes.
3. **Des coopérations fragiles, limitées par les rivalités et les inégalités.** La compétition pour les ressources et les positions stratégiques, les usages militaires et les capacités inégales des acteurs limitent la portée des règles.

La comparaison doit éviter de confondre les deux domaines : en mer, la Convention des Nations unies sur le droit de la mer répartit des droits et des juridictions, notamment dans les zones économiques exclusives ; dans l'espace, le traité de 1967 encadre l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et interdit l'appropriation nationale de la Lune et des autres corps célestes.

RÉPONSE À RETENIR

Introduction

Les océans relient les continents, accueillent une part essentielle des échanges et concentrent des ressources. L'espace extra-atmosphérique permet notamment les télécommunications, l'observation de la Terre et la recherche scientifique. Les activités menées dans ces domaines dépassent les frontières nationales et peuvent avoir des conséquences pour de nombreux États. Des règles et des coopérations sont donc nécessaires, mais ces espaces restent aussi des lieux de compétition et d'affirmation de puissance. Comment les acteurs organisent-ils la coopération dans les océans et l'espace, et quelles en sont les limites ? On étudiera d'abord les règles internationales qui encadrent leurs usages, puis les coopérations concrètes, avant d'analyser les rivalités et les difficultés qui en restreignent la portée.

I. Des espaces qui nécessitent des règles et une coopération internationale

En mer, la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), adoptée à Montego Bay en 1982 et entrée en vigueur en 1994, établit des principes communs. Elle reconnaît notamment aux États côtiers une zone économique exclusive (ZEE) pouvant s'étendre jusqu'à 200 milles marins des lignes de base. Dans cette zone, l'État côtier dispose de droits souverains sur l'exploration et l'exploitation des ressources, mais la ZEE n'est pas un territoire placé sous sa souveraineté complète. La Convention encadre aussi la navigation et les espaces situés au-delà des juridictions nationales. Elle cherche ainsi à organiser des usages souvent concurrents, même si les différends maritimes ne sont pas tous résolus.

Dans l'espace, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, conclu en 1967, constitue un cadre fondamental. Il affirme que l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent se faire au bénéfice de tous les pays et interdit l'appropriation nationale de la Lune et des autres corps célestes. D'autres accords internationaux portent notamment sur le sauvetage des astronautes et la responsabilité liée aux objets spatiaux. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU participe aux discussions internationales. Ces textes posent des principes communs, mais ne constituent pas une autorité capable de surveiller et de contrôler intégralement toutes les activités.

Dans les deux domaines, les enjeux dépassent les frontières : les pollutions marines peuvent se propager, tandis que les satellites et les débris spatiaux évoluent dans des environnements utilisés par de nombreux acteurs. Les règles internationales répondent donc à un besoin pratique autant que politique. Elles n'impliquent toutefois pas que les États renoncent à défendre leurs intérêts.

II. Des coopérations concrètes au service de la science et de l'intérêt commun

En mer, la coopération prend des formes variées. L'Organisation maritime internationale contribue à l'élaboration de normes concernant la sécurité de la navigation et la prévention de la pollution par les navires. Les États échangent également des données océanographiques et conduisent des recherches communes. La protection des milieux marins nécessite une coordination lorsque les espèces migrent ou que les pollutions franchissent les frontières. Des accords régionaux permettent en outre d'adapter les mesures aux caractéristiques d'une mer ou d'un bassin particulier.

Dans l'espace, les programmes scientifiques et techniques manifestent aussi l'intérêt d'une action commune. Les satellites d'observation contribuent au suivi des phénomènes météorologiques et environnementaux ; les données produites peuvent servir à de nombreux pays. La Station spatiale internationale (ISS), dont l'assemblage en orbite a commencé en 1998 et qui est occupée en permanence depuis novembre 2000, est un exemple important de coopération entre partenaires internationaux. Cette infrastructure permet de mener des expériences et de partager des équipements, des compétences et des coûts qu'un État ne pourrait pas toujours assumer seul.

Ces collaborations peuvent faciliter le partage d'informations et la prévision de certains phénomènes. Elles contribuent aussi à limiter les risques d'incident lorsque les acteurs se concertent sur leurs opérations. Mais les bénéfices ne sont pas nécessairement répartis à égalité : les États qui disposent des financements et des technologies les plus importants ont souvent une influence déterminante sur les programmes et la production des données.

III. Des coopérations limitées par les rivalités et les inégalités

Les océans sont à la fois des espaces de circulation, des réservoirs de ressources et des lieux d'affirmation de puissance. Les différends sur les frontières maritimes, la pêche, l'exploitation des hydrocarbures ou les fonds marins peuvent provoquer des tensions. La CNUDM fournit un cadre et des procédures, mais certains désaccords restent difficiles à régler. Les grandes puissances maintiennent par ailleurs des forces navales pour protéger leurs intérêts et leurs routes maritimes. Enfin, la coopération environnementale se heurte à la difficulté de contrôler les activités en haute mer et à la réticence de certains acteurs à limiter leurs prélèvements ou leurs pollutions.

Dans l'espace, les États et les entreprises se concurrencent dans les domaines des lanceurs, des satellites, des communications et de l'observation. Les principes de non-appropriation n'empêchent donc pas les rivalités autour de l'accès aux ressources, des positions orbitales et de la maîtrise des technologies. La multiplication des satellites accroît le risque de collisions et la quantité de débris spatiaux. En outre, les technologies spatiales peuvent avoir des usages militaires, ce qui rend la transparence et le contrôle particulièrement délicats.

Dans les deux domaines, l'application des règles dépend largement de la volonté des États et de leur coopération. Les acteurs ne disposent ni des mêmes moyens ni des mêmes intérêts : des accords peuvent réunir certains partenaires sans être universels. Les institutions et les traités sont indispensables, mais ils ne suppriment ni les rapports de force ni les inégalités d'accès aux ressources et aux technologies.

Conclusion

Dans les océans comme dans l'espace, la coopération internationale est nécessaire pour organiser les usages, développer la science et limiter les risques. Elle s'appuie sur des traités, des institutions et des programmes communs, comme la CNUDM, le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique et la Station spatiale internationale. Elle demeure néanmoins incomplète : les rivalités de puissance, les intérêts économiques et les capacités inégales des acteurs compliquent l'application des règles et la répartition des bénéfices. La coopération existe donc bien, mais reste étroitement liée aux rapports de force qui structurent ces deux espaces.

Étude critique de document(s)

10 points

Violence et diversité des acteurs au Moyen-Orient

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, répondez à la question suivante : « Comment la diversité des acteurs contribue-t-elle à la permanence de la violence et de la guerre au Moyen-Orient ? »

Introduction. Le Moyen-Orient connaît depuis plusieurs décennies des conflits de formes diverses : guerres entre États, guerres civiles, affrontements entre États et organisations armées, attentats et interventions extérieures. La question porte sur le rôle de la diversité des acteurs dans la persistance de ces violences, sans en faire leur cause unique. Le document 1 est un texte de Serge Sur, rédacteur en chef de la revue *Questions internationales*, publié en septembre-décembre 2020. Il propose une interprétation générale de la variété des violences et des combattants dans la région. Le document 2 est une carte intitulée « Les grands conflits depuis 1948 », publiée en 2016 par Jean-Paul Chagnollaud et Pierre Blanc dans leur *Atlas du Moyen-Orient*. Elle distingue conflits interétatiques, guerres civiles en cours et conflits asymétriques, mais ne détaille ni les causes ni toutes les alliances propres à chaque guerre. La note de la carte précise notamment que le PKK, fondé en 1978, est considéré comme terroriste par une partie de la communauté internationale, dont la Turquie.

Problématique. Comment la diversité des acteurs contribue-t-elle à la permanence de la violence et de la guerre au Moyen-Orient ?

Plan argumenté. On montrera d'abord que la coexistence d'acteurs étatiques et non étatiques multiplie les formes et les fronts des conflits. On expliquera ensuite comment les interventions extérieures et les rivalités régionales imbriquent les conflits locaux dans des rapports de force plus larges. Enfin, on verra que cette fragmentation et l'insécurité compliquent les sorties de guerre, tout en rappelant que la violence n'est ni uniforme ni inévitable dans toute la région.

I. Des formes de conflits multiples et une « galaxie » de combattants. Serge Sur distingue les conflits entre États, les conflits internes ayant des effets à l'extérieur, les interventions internationales et les actions meurtrières menées par des entités non étatiques ou dirigées contre elles. La carte illustre cette diversité sur la durée : elle indique les conflits israélo-arabes de 1948, 1956, 1967 et 1973, la guerre Iran-Irak de 1980 à 1988, la guerre du Golfe de 1991 et l'agression américaine contre l'Irak en 2003. Elle signale aussi la prise du nord de Chypre par les forces turques en 1974, ainsi que des guerres civiles alors en cours en Syrie, en Irak et au Yémen. Enfin, elle identifie des conflits asymétriques entre Israël et le Hamas, entre Israël et le Hezbollah, et entre la Turquie et le PKK.

Les acteurs de ces conflits ne se réduisent pas aux armées nationales. Le document 1 cite également les milices, les forces paramilitaires, les mercenaires travaillant pour des États, les forces spéciales et les services de renseignement. Les organisations armées ont des statuts, des objectifs et des rapports à la population différents. La note du document 2 sur le PKK rappelle que la qualification de terroriste est attribuée par une partie de la communauté internationale et notamment par la Turquie : les acteurs peuvent donc contester la légitimité et la désignation de leurs adversaires. Cette pluralité rend les conflits plus difficiles à circonscrire. Un gouvernement peut combattre plusieurs groupes, tandis que des acteurs non étatiques affrontent une armée régulière ou bénéficient de soutiens extérieurs. Comme le souligne Serge Sur, la distinction entre militaires et civils, voire entre combattants et non-combattants, peut alors devenir moins nette : les populations sont exposées aux combats, aux attentats, à la répression et aux déplacements.

II. Des interventions extérieures qui imbriquent les guerres locales dans des rivalités plus vastes. La carte atteste la récurrence des conflits interétatiques et des interventions, mais elle ne suffit pas à expliquer leurs causes. On peut ainsi rappeler que l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990 provoque la guerre du Golfe de 1991. En 2003, une coalition menée par les États-Unis envahit l'Irak et renverse le régime de Saddam Hussein ; la chute du régime ne met pas fin aux affrontements et s'inscrit dans une longue période d'instabilité. Ces exemples montrent qu'une intervention extérieure peut modifier les rapports de force sans régler les désaccords politiques ni stabiliser durablement les institutions.

La guerre de Syrie illustre l'imbrication de plusieurs niveaux de conflit. Le soulèvement de 2011 se transforme en guerre civile ; à partir de 2015, la Russie intervient militairement en soutien au gouvernement de Bachar el-Assad, que soutient également l'Iran. La Turquie et les États-Unis interviennent eux aussi dans le conflit, avec des objectifs et des partenaires différents. En Irak, la lutte contre l'organisation État islamique, qui s'empare notamment de Mossoul en 2014, mobilise des forces irakiennes et des acteurs étrangers. Au Yémen, la guerre s'intensifie à partir de 2014-2015 autour des Houthis et des forces soutenant le gouvernement reconnu, avec l'implication de puissances régionales. Ces exemples, apportés par les connaissances et non détaillés par la carte, éclairent l'analyse de Serge Sur : les conflits résultent souvent de motifs multiples et les soutiens extérieurs peuvent permettre aux camps de poursuivre la lutte.

Les rivalités régionales ne se confondent toutefois pas toutes avec les conflits locaux. Les affrontements israélo-palestiniens, les tensions entre Israël et le Hezbollah, les politiques régionales de l'Iran et de la Turquie et les intérêts des grandes puissances forment des enjeux distincts qui peuvent se croiser. La proximité de plusieurs foyers de conflit, visible sur la carte, ne prouve pas à elle seule qu'ils sont directement liés. Le texte de Serge Sur apporte une interprétation complémentaire : l'insécurité générale et la convergence de facteurs belligènes favorisent les interventions, les soutiens à des groupes armés et les reprises de violence.

III. Une fragmentation qui rend les sorties de guerre difficiles, sans rendre la paix impossible. Quand de nombreux groupes armés participent à un conflit, un accord entre un gouvernement et une faction ne règle pas nécessairement les différends avec les autres acteurs. Les objectifs politiques et militaires divergent ; les soutiens étrangers peuvent aussi modifier les calculs des belligérants. Les interventions clandestines des forces spéciales et des services de renseignement, évoquées par Serge Sur, rendent parfois les responsabilités plus difficiles à établir et les compromis plus fragiles. Dans un contexte d'insécurité, les acteurs peuvent chercher à se protéger en renforçant leurs moyens ou en appuyant des alliés, ce qui nourrit la méfiance et entretient les affrontements.

Cette fragmentation se combine à des causes plus profondes : rivalités territoriales et nationales, contestations de la légitimité des pouvoirs, divisions politiques et concurrence pour l'influence régionale. La guerre civile libanaise, de 1975 à 1990, montre combien un conflit impliquant différents acteurs locaux et extérieurs peut durer. Le document 1 mentionne la FINUL, créée en mars 1978 par le Conseil de sécurité des Nations unies, et considère que le rôle des forces de paix reste marginal dans la région, à l'exception de cette force. Cette appréciation de l'auteur ne signifie pas que toute action diplomatique est vaine. Les traités de paix conclus entre l'Égypte et Israël en 1979 puis entre Israël et la Jordanie en 1994 ont interrompu l'état de guerre entre ces États, sans régler l'ensemble des conflits régionaux.

Il faut enfin prendre en compte les limites des documents. Le texte de Serge Sur, publié en 2020, offre une synthèse utile, mais ses expressions fortes, comme « créativité sans égale » ou l'idée que le terrorisme serait une « spécialité » de la région, sont des généralisations qui ne démontrent pas à elles seules les causes de chaque conflit. La carte de 2016 donne une vision d'ensemble des conflits depuis 1948 et distingue leurs catégories ; elle est cependant arrêtée à la date de sa publication, ne montre pas toute l'évolution des alliances et ne permet pas d'assimiler l'ensemble du Moyen-Orient à une zone uniformément en guerre.

Conclusion. La diversité des acteurs entretient la permanence des violences au Moyen-Orient parce qu'elle multiplie les adversaires, les objectifs et les fronts, fragmente les conflits et permet aux rivalités locales de s'articuler à des interventions régionales et internationales. Les accords deviennent plus difficiles à négocier et à faire respecter lorsque plusieurs acteurs armés sont impliqués. Cette diversité agit toutefois avec d'autres facteurs, notamment les conflits politiques et territoriaux non résolus et l'insécurité ; elle ne constitue ni une explication unique ni une fatalité. La carte et le texte montrent une forte récurrence des guerres, mais aussi la nécessité de distinguer les conflits et de ne pas confondre persistance régionale des violences et guerre permanente partout.

Confronter les deux documents

Document	Apport	Limites
Document 1 : Serge Sur, Questions internationales, septembre-décembre 2020	Analyse la diversité des formes de violence et des combattants ; souligne l'imbrication des facteurs et le rôle de l'insécurité.	Texte de synthèse interprétatif ; certaines formules générales ne suffisent pas à expliquer chaque conflit.
Document 2 : Jean-Paul Chagnollaud et Pierre Blanc, Atlas du Moyen-Orient, 2016	Localise les conflits depuis 1948 et distingue conflits asymétriques, guerres civiles en cours et conflits interétatiques ; signale notamment Chypre en 1974.	Carte arrêtée en 2016 ; elle ne détaille ni les causes, ni l'évolution des alliances, ni les responsabilités de chaque acteur.

Le texte propose une interprétation générale ; la carte apporte un repérage spatial et une chronologie sélective.

RÉPONSE À RETENIR

La pluralité des acteurs — États, armées, milices, organisations armées, puissances étrangères et acteurs clandestins — fragmente les conflits et imbrique certains affrontements locaux dans des rivalités régionales et internationales. Leurs objectifs divergents rendent les négociations et l'application des accords plus difficiles ; les soutiens extérieurs peuvent en outre permettre aux belligérants de poursuivre la lutte. Cette diversité contribue donc à la permanence de la violence, en interaction avec des conflits politiques et territoriaux non résolus et avec l'insécurité. Elle n'est cependant ni une cause unique ni une fatalité : certains accords de paix ont interrompu des conflits interétatiques, et les violences ne touchent pas uniformément toute la région.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2022/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2022-asie-1-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.